

DIRECTION DE LA FONCTION MILITAIRE ET DU PERSONNEL CIVIL.

ARRÊTÉ fixant les taux annuels de l'indemnité forfaitaire de congé des militaires.

Du 20 décembre 2006

NOR D E F P 0 6 0 1 5 9 1 A

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 520-0.6.

La ministre de la défense, le ministre des affaires étrangères, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et le ministre de la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-1642 du 20 décembre 2006 relatif à l'indemnité forfaitaire de congé des militaires,

Arrêtent :

Art. 1er. Les taux annuels de l'indemnité forfaitaire de congé des militaires sont fixés par pays et par ville d'affectation, conformément au tableau figurant en annexe au présent arrêté.

Art. 2. Les taux applicables aux militaires se trouvant dans la situation prévue à l'article 2 du décret susvisé sont ceux de la ville de leur affectation ou du port-base du bâtiment sur lequel ils sont affectés.

Les militaires appartenant à l'état-major embarqué de l'amiral commandant les forces maritimes dans l'océan Indien et l'équipage de son bâtiment support sont considérés comme relevant des ports de Dubaï (Emirats arabes unis) ou du Cap (Afrique du Sud), selon les lieux de révision programmée du bâtiment auquel ils sont affectés.

Art. 3. Le présent arrêté prend effet le 1^{er} janvier 2006 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 décembre 2006.

La ministre de la défense,

Michèle ALLIOT-MARIE.

Le ministre des affaires étrangères,

Philippe DOUSTE-BLAZY.

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,

Thierry BRETON.

Le ministre de la fonction publique,

Christian JACOB.

TAUX DE L'INDEMNITÉ FORFAITAIRE DE CONGÉ EN 2006

TERRITOIRES ET PAYS D'AFFECTATION	VILLE D'AFFECTATION	TAUX DE L'INDEMNITÉ FORFAITAIRE de congé (en euros)
Afrique du Sud.....	Le Cap.....	1 100
Allemagne.....	Berlin.....	310
	Düsseldorf.....	290
	Francfort.....	343
	Hambourg.....	259
	Munich.....	284
	Sarrebruck.....	113
	Stuttgart.....	289
Arabie saoudite.....	Djeddah.....	907
	Riyad.....	1 130
Belgique.....	Anvers.....	124
	Bruxelles.....	116
Canada.....	Québec.....	1 136
	Moncton.....	1 159
	Montréal.....	983
	Ottawa.....	1 011
	Toronto.....	1 128
	Vancouver.....	1 628
Côte d'Ivoire.....	Abidjan.....	775
Djibouti.....	Djibouti.....	1 500
Émirats arabes unis.....	Abou Dhabi.....	784
	Dubai.....	810
Espagne.....	Alicante.....	275
	Madrid.....	274
	Barcelone.....	275
	Bilbao.....	568
	Seville.....	250
	Valence.....	255
États-Unis.....	Atlanta.....	1 089
	Boston.....	918
	Chicago.....	985
	Houston.....	2 053
	Los Angeles.....	1 109
	Miami.....	1 014
	New York.....	918
	Denver.....	1 676
	San Francisco.....	679
	Washington DC.....	1 020
Gabon.....	Libreville.....	1 500
Grèce.....	Athènes.....	404
	Thessalonique.....	462
Italie.....	Milan.....	363
	Florence.....	345
	Naples.....	296
	Rome.....	317
	Turin-Gènes.....	311
Japon.....	Osaka.....	1 248
	Tokyo.....	1 456
Jordanie.....	Amman.....	845

_____ Bulletin officiel des armées _____

Luxembourg.....	Luxembourg.....	140
Norvège.....	Oslo.....	344
Nouvelle-Calédonie.....	Nouméa.....	1825
Oman.....	Mascate.....	684
Pays-Bas.....	Amsterdam.....	304
	La Haye.....	274
Portugal.....	Lisbonne.....	313
Qatar.....	Doha.....	970
Réunion.....	Saint-Denis.....	687
Royaume-Uni.....	Edimbourg.....	285
	Londres.....	217
Russie.....	Moscou.....	502
Sénégal.....	Dakar.....	550
Suisse.....	Genève.....	196
Tahiti.....	Papeete.....	1 304
Turquie.....	Izmir.....	629